



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA
SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE
ET NUMÉRIQUE

Direction générale des
douanes et droits indirects

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Direction générale
de l'alimentation

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DE LA
COHESION DES TERRITOIRES

Direction générale des
infrastructures, des transports
et des mobilités

**NOTE AUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES :
EXTENSION GÉOGRAPHIQUE DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE
FRANCE SÉSAME
LE 03 JUILLET 2023**

I – Nouveau périmètre géographique de FRANCE SÉSAME

Les opérateurs économiques sont informés du déploiement de la plateforme numérique FRANCE SÉSAME à de nouveaux sites aéroportuaires et à de nouveaux services sur des sites déjà connectés, à compter du 03 juillet 2023.

Déjà disponible sur 16 ports maritimes et 8 aéroports métropolitains et ultramarins, le point de contact unique numérique FRANCE SÉSAME est désormais également utilisable sur :

- 6 nouveaux aéroports : Roissy, Orly, Lyon, Toulouse, Nice, Deauville ;
- de nouveaux postes de contrôle frontaliers (PCF) sur les sites déjà connectés de Perpignan - Port-Vendres (DGDDI), du port de Sète (DGDDI) et de l'aéroport de Marseille (DGAL-SIVEP).

II – Offre fonctionnelle de FRANCE SÉSAME

Simplifiant et fluidifiant les importations et opérations de transit de marchandises soumises à formalités sanitaires et phytosanitaires, la plateforme numérique FRANCE SÉSAME, mise gratuitement à la disposition des professionnels (importateurs, représentants en douane enregistrés, transitaires, logisticiens), offre un bouquet de services numériques à ses utilisateurs :

- suivi en temps réel des formalités administratives ;
- prise de rendez-vous en ligne pour les contrôles physiques exercés par la DGAL (SIVEP) et la DGDDI au titre des réglementations sanitaires et phytosanitaires ;
- accès à un dossier d'importation numérique ;
- envoi de notifications via l'application, par mél ou par SMS ;
- service de messagerie ;
- service de consultation à 360° des activités réalisées via la plateforme numérique (« fiche d'identité opérateur »).

III – Accès à la plateforme numérique FRANCE SÉSAME :

Accessible via le portail Internet <http://france-sesame.gouv.fr>, donnant accès à un espace personnel sécurisé pour bénéficier de toutes les fonctionnalités offertes, FRANCE SÉSAME est interconnectée aux systèmes d'information publics nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives aux frontières.

Afin de se connecter à la plateforme numérique, l'opérateur économique doit posséder un compte *douane.gouv* lié à son entreprise et doit détenir un accès au service en ligne FRANCE SÉSAME.

Pour créer son compte douane.gouv : <https://www.douane.gouv.fr/mon-compte/creer>

Des guides pour la demande d'habilitation et la première connexion, ainsi que des supports d'auto-formation pour l'utilisation de l'application sont disponibles sur le portail FRANCE SÉSAME en rubrique : [FAQ / Documentation](#).

Les agents des pôles d'action économique (PAE) des directions régionales des douanes et droits indirects et des PCF SIVEP se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation de FRANCE SÉSAME. Pour contacter les PAE de la douane : <https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises-cce>.

Il est précisé aux opérateurs économiques que la plateforme numérique FRANCE SÉSAME est désormais l'outil de traitement prioritaire de la Direction générale de l'alimentation (DGAL/SIVEP) et de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour la réalisation des contrôles physiques à la frontière sur les marchandises soumises à formalités et contrôles sanitaires et phytosanitaires.